

Questions et réponses sur la profession de sage-femme

Comment faire appel à une sage-femme?

Vous pouvez formuler une demande de prise en charge par une sage-femme à tout moment de votre grossesse en consultant le registre provincial. Si vous n'avez pas de numéro d'assurance maladie de l'Alberta, communiquez avec le Provincial Midwifery Administrative Office pour voir si une prise en charge par une sage-femme peut être envisagée. Si vous êtes une réfugiée admissible au Programme fédéral de santé intérimaire (PFSI), les soins offerts par les sages-femmes sont gratuits dans la protection de base. Services are free under Basic Coverage.

Combien de temps faut-il attendre avant d'obtenir une sage-femme?

Une fois votre inscription au registre effectuée, une clinique de sages-femmes communiquera avec vous directement dans un délai de deux à trois semaines. Si votre prise en charge n'est pas acceptée après 10 à 12 semaines de grossesse, nous vous conseillons de consulter un médecin pour obtenir vos soins prénataux.

Quelles sont les études et la formation des sages-femmes?

Les sages-femmes sont des professionnelles de haut niveau dans les soins périnataux à faible risque. Les sages-femmes autorisées sont titulaires d'un diplôme de sage-femme (ou son équivalent).

À quel moment et à quelle fréquence se dérouleront mes rendez-vous avec la sage-femme?

Les sages-femmes accueillent généralement leurs clientes à partir de 8 à 10 semaines de grossesse pour leur premier rendez-vous. Elles les revoient ensuite toutes les 4 à 6 semaines jusqu'à 28 semaines de grossesse, puis toutes les deux semaines jusqu'à la 36e semaine de grossesse. À partir de là, des visites hebdomadaires leur sont proposées jusqu'à l'accouchement.

Les soins dispensés par les sages-femmes sont-ils sécuritaires?

Les sages-femmes sont des prestataires de soins de santé primaires considérées comme des spécialistes en grossesses, accouchements et post-partum normaux. De nombreuses études montrent que les soins dispensés par les sages-femmes constituent un choix sécuritaire pour les femmes enceintes en bonne santé et à faible risque.

Y a-t-il un coût lié aux services de sages-femmes?

Les services de santé de l'Alberta financent entièrement les services de sages-femmes pour les Albertaines. Toutefois, la demande de services dépasse actuellement la capacité de financement public. Ainsi, même si elles n'ont pas à payer personnellement pour les soins d'une sage-femme, toutes celles qui en font la demande ne sont pas assurées d'en obtenir une par le système de santé public. Certaines sages-femmes proposent des services privés moyennant rémunération.

Quelle est la différence entre une sage-femme et une doula?

Une sage-femme autorisée, tout comme un médecin, est une prestataire de soins primaires. En tant que membre de l'équipe de naissance, la doula apporte un soutien émotionnel et physique continu à la cliente et à sa famille. Les doulas ne suivent pas de formation médicale, ne fournissent pas de soins médicaux et ne font pas d'accouchements.

Puis-je recourir à une sage-femme tout en accouchant à l'hôpital?

Oui. Toutes les sages-femmes autorisées de l'Alberta ont accès aux privilèges hospitaliers afin de pouvoir fournir des soins complets dans tous les établissements.

Comment les soins dispensés par les sages-femmes sont-ils réglementés?

La profession de sage-femme est une profession réglementée en Alberta depuis 1998. Le College of Midwives of Alberta (CMA) est l'organisme de réglementation responsable de l'inscription et de la pratique des sages-femmes dans toute la province.

Peu importe l'endroit que vous choisirez, une sage-femme vous accompagnera tout au long de votre grossesse et de votre accouchement.

☎ 1.833.502.2176

✉ info@alberta-midwives.ca

🌐 www.alberta-midwives.ca